

ILS ONT CHOISI DE VIVRE DANS UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE, ILS TÉMOIGNENT

« Pour la sécurité, la tranquillité et pour rompre la solitude. »

Arlette

« Pour l'animation, la sécurité et le contact. »

Hélène

« J'apprécie l'ambiance, les repas, les activités, le logement. Le personnel est toujours prêt à nous rendre service. Je m'y sens en sécurité. »

Eugénie

« Quand je me suis retrouvée seule, je n'ai pas tardé à m'inscrire pour entrer dans cette résidence. Je m'y rendais souvent faire des visites à quelques personnes de ma connaissance, ce qui m'a aidée, préparée et je ne regrette pas ma décision, au contraire. »

Jeanine

« Pour ne pas rester seul. »

Georges

« Je ne pouvais plus rester à la maison, je me sens en sécurité ici. »

Anne-Marie

« Pour être entourée de personnes, pour les animations et l'ambiance. »

Claudine

« Les aléas de la vie m'ont fait entrer en résidence. Cela fait 18 ans et je ne regrette rien. Mes enfants sont tranquilles. »

Thérèse

« Pour être en sécurité, rencontrer et se faire des amis. »

Simone

4 RÉSIDENCES

Résidence Autonomie Bretagne

74, rue de la Bigne à Fosse - 76620 Le Havre

Tél. : 02 35 54 15 67

Résidence Autonomie Irène Joliot Curie

216, rue Irène Joliot Curie - 76620 Le Havre

Tél. : 07 87 48 71 87

Résidence Autonomie Massillon

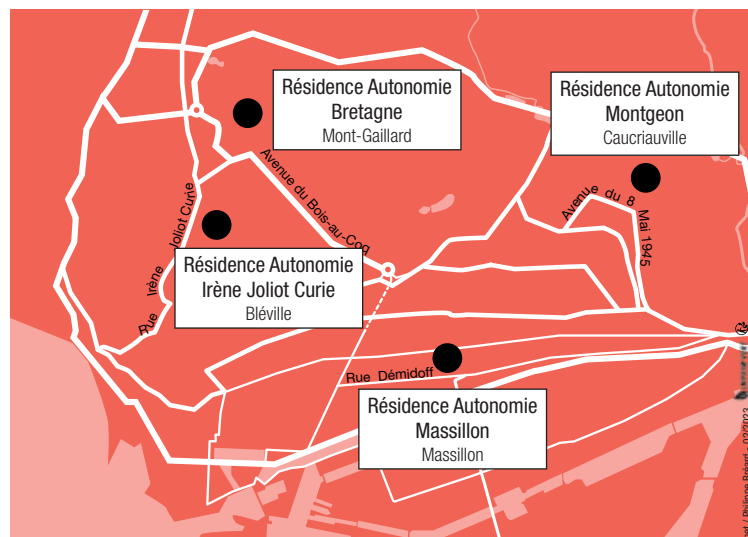
131, rue Massillon - 76600 Le Havre

Tél. : 02 35 53 21 55

Résidence Autonomie Montgeon

51, rue Emile Aubry - 76610 Le Havre

Tél. : 02 35 47 27 36



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

3, place Albert René - 76600 Le Havre

Tél. : 02 35 19 48 70

Des visites peuvent être organisées en contactant la résidence.



Bien vieillir au Havre

RÉSIDENCES AUTONOMIE

Indépendance
Convivialité
Sécurité

À QUI S'ADRESSENT LES RÉSIDENCES AUTONOMIE ?

Les Résidences Autonomie accueillent **des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, autonomes**. Elles permettent de vivre en toute sérénité dans un environnement privilégié et sécurisé. Les quatre résidences situées au Havre sont gérées par le Centre Communal d'Action Sociale.

LES AVANTAGES DE LA VIE EN RÉSIDENCE

- Continuer à vivre de manière indépendante
- Profiter d'un environnement sécurisé
- Utiliser des services collectifs : restauration, animations...
- Bénéficier d'un loyer modéré

L'HÉBERGEMENT

Les résidences sont composées d'appartements privatifs agréables et sécurisés.

Plusieurs types de logements sont proposés :

- des studios (F1 bis)
- des F2
- des F3 dans certaines résidences
- des logements à mobilité réduite dans certaines résidences



F2 - Résidence autonomie Irène Joliot Curie

Les logements offrent une salle d'eau avec lavabo, douche et sanitaires, un coin cuisine à équiper, une pièce à vivre, un placard de rangement, une prise téléphonique et une prise de télévision. Certains logements disposent d'un balcon, d'une terrasse ou d'un jardin privatif.

Certaines résidences peuvent mettre à disposition un **logement d'accueil temporaire meublé** pour de courts séjours (essai, répit, accueil de proches...).

LES PRESTATIONS PROPOSÉES

- Un programme d'animation



Des **activités ludiques et de prévention** sont proposées tout au long de l'année : jeux de société, activités physiques adaptées, ateliers musicaux, bien-être, ateliers mémoire, loto, après-midi dansants, visites de convivialité, aide au numérique...

Des sorties extérieures accompagnées peuvent être proposées.

Les personnes extérieures peuvent :

- déjeuner au restaurant,
- participer aux activités.

Sur réservation et selon les places disponibles

- Restauration



Un restaurant est ouvert aux résidents tous les midis du lundi au samedi ainsi qu'aux **personnes extérieures** qui le souhaitent (familles et amis des résidents **sur réservation** et selon les places disponibles).

Les repas sont préparés sur place par un cuisinier diplômé qui propose des menus variés et équilibrés.

Des repas festifs sont régulièrement programmés : anniversaire, à thème, barbecue...

UN ENVIRONNEMENT SEREIN, DES ESPACES DE VIE ADAPTÉS

- Présence du personnel 24 h sur 24, 7 jours sur 7 et système d'alarme sous forme de médaillon distribué à chaque résident.
- Gestion administrative de l'ensemble du séjour : état des lieux d'entrée et de sortie, élaboration et suivi du contrat de séjour.
- Présence d'ascenseur dans chaque résidence.
- Mise à disposition d'un espace de laverie (machine à laver, sèche-linge payants).
- Accès à des espaces collectifs chaleureux : salle de restauration, salons dédiés aux activités, espaces verts et jardins clos.
- Accès sécurisé à la résidence.